



# GENERALI GENÈVE+ MARATHON

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### GENERALI GENÈVE MARATHON 2023

#### **Article 1 – Organisation**

La 17ème édition du Generali Genève Marathon est organisée le week-end des 6 et 7 mai 2023 par l'Association Genève Marathon (affiliée à Swiss Athletics) et OC Sport Suisse Sàrl.

#### **Article 2 – Courses au programme**

Différentes distances, toutes ouvertes aux femmes et aux hommes, sont au programme de l'événement :

- Marathon 42,195km
- Marathon Relais en équipe de 4 à 6 coureurs
- Semi-Marathon 21,095km
- Semi-Marathon Fauteuil 21,095km
- 10km Course
- 10km Walking
- 10km Nordic Walking
- 5km
- 3km Course Junior
- 2,5km Course Junior
- 2km Course Junior
- 1km Course Junior
- 1km Course Parents/Enfants

### Article 3 – Inscriptions

Les participants peuvent s'inscrire aux différentes courses sur le site internet de l'événement, (<https://generaligenevemarathon.com/>) jusqu'au 4 mai 2023 inclus.

- Le Marathon est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés de 18 ans au moins, nés en 2005 ou avant.
- Le Semi-Marathon et Semi-Marathon Fauteuil sont ouverts aux coureurs licenciés et non licenciés de 17 ans au moins, nés en 2006 ou avant.
- Les participants au Semi-Marathon Fauteuil s'engagent sur l'honneur à être une personne à mobilité réduite et assume le fait de n'avoir besoin d'aucune aide extérieure sur la longueur totale du parcours.
- Le Marathon Relais, le 10km Course, le 10km Marche, le 10km Marche Nordique sont ouverts aux coureurs licenciés et non licenciés de 14 ans au moins, nés en 2009 ou avant.
- Le 5km est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés de 13 ans au moins, nés en 2010 ou avant.
- Le 3km Junior est ouvert aux enfants de 12 et 13 ans, nés entre 2010 et 2011.
- Le 2,5km Junior est ouvert aux enfants de 10 et 11 ans, nés entre 2012 et 2013.
- Le 2km est ouvert aux enfants de 8 et 9 ans, nés entre 2014 et 2015.
- Le 1km est ouvert aux enfants de 6 et 7 ans, nés entre 2016 et 2017.
- Le 1km Parents/Enfants est ouvert aux enfants de 3 à 5 ans, nés entre 2018 et 2020.

Toute personne s'engageant sur une des courses du Generali Genève Marathon devra participer en étant bien entraînée et en bonne santé. Il est ainsi fortement recommandé à chaque participant de faire un bilan médical et de demander l'avis d'un médecin avant de prendre un départ.

Les participants sont inscrits selon l'ordre de réception des paiements. Cependant un nombre maximum de coureurs par course peut être fixé par l'organisation (jauge). Une fois ce maximum atteint, les inscriptions ne seront plus prises en considération.

Les inscriptions s'effectuent par internet sur le site : [www.generaligenevemarathon.com](http://www.generaligenevemarathon.com)

En raison du contexte sanitaire, des éléments complémentaires pourront être demandés à chaque participant (test PCR, pass sanitaire, etc). Il pourra aussi être demandé de respecter d'éventuelles mesures sanitaires (port du masque, respect des distances de sécurité, etc).

Si les jauges de participants devaient être abaissées, la règle appliquée serait alors que l'ordre de priorité se fera suivant la date d'inscription.

## **Article 4 – Engagement**

Toute inscription étant ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'erreur d'inscription, d'empêchement pour raison médicale, d'indisponibilité etc.

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription et jusqu'au 4 mai 2023 inclus. Voir Article 5 pour plus de précisions.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'évènement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Article 5 – Assurances**

**Individuelle accident** : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

**Domage matériel** : l'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisation pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

### **Assurance annulation REFUND PROTECT**

- Le participant a la possibilité de souscrire à une assurance annulation jusqu'au 4 mai 2023 inclus. L'assurance doit être souscrite au moment de l'inscription, lors du paiement et ne peut être souscrite a posteriori.
- Pour faire une demande de remboursement, le participant doit cliquer sur le lien figurant dans l'email de confirmation reçu de la part de REFUND PROTECT.
- Pour toute réclamation ou question concernant l'assurance annulation REFUND PROTECT, nous vous prions de contacter directement REFUND PROTECT via le lien mis à votre disposition dans l'email de confirmation de l'assurance.

L'annulation via l'assurance REFUND PROTECT engendre à titre immédiat l'annulation complète de son inscription et il ne pourra jouir des services proposés par l'organisation du Generali Genève Marathon quels qu'ils soient. La souscription à l'assurance REFUND PROTECT engendre une création de contrat entre le participant et l'assurance REFUND PROTECT mais n'engage pas l'organisation.

## **Article 6 – Annulation et modifications de l'événement**

L'organisation se réserve le droit de changer le programme des courses jusqu'au jour de l'événement.

Si l'événement devait être annulé pour cas de force majeure (y compris conditions météorologiques difficiles) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement ne sera effectué.

## **Article 7 – Parcours**

Les tracés de toutes les distances sont mesurés selon les normes en vigueur et sont conformes au règlement fédéral et international des courses sur route (Swiss Athletics et World Athletics).

Les tracés des différentes épreuves sont consultables sur le site [www.generaligenevemarathon.com](http://www.generaligenevemarathon.com)

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et/ou les parcours jusqu'à la veille de l'événement. Les participants seront informés par email individuellement et sur les canaux de communication de l'événement (réseaux sociaux, site internet...).

## **Article 8 – Retrait des dossards**

La remise des dossards se fera uniquement sur présentation d'une pièce d'identité et du bon de retrait fourni par l'organisation.

Pour les Courses Juniors, le dossard devra obligatoirement être retiré par une personne majeure. Pour le Marathon Relais, une personne de l'équipe devra retirer l'enveloppe contenant le dossard équipe et les dossards de chaque relayeur.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Si le participant ne peut pas venir récupérer son dossard personnellement le vendredi 5 mai 2023 ou samedi 6 mai 2023, une personne tierce peut s'en charger. Elle devra se munir d'une copie de la pièce d'identité du coureur et de son bon de retrait envoyé par mail une semaine avant l'évènement.

## **Article 9 – Chronométrage**

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur utilisant un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique (collée derrière le dossard et qui ne devra surtout pas être enlevée, découpée ou modifiée), qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

Le dossard doit être entièrement lisible et porté devant lors de la course.

Les données des puces sont collectées et traitées par le chronométreur, celui-ci transmettra à l'Association Genève Marathon et OC SPORT SUISSE Sàrl les résultats pour le classement. Toutes réclamations peuvent être faites jusqu'à une semaine après la date de l'événement auprès de l'organisateur, passé ce délai, aucune modification ne sera effectuée. Les réclamations ne seront traitées que si un tracé gpx est valable. Le chronométreur peut ne pas accepter la demande de changement de temps si celle-ci ne lui semble pas valide.

Les parcours (hors courses Juniors) sont mesurés officiellement et homologués pour toutes les courses et championnats en Suisse.

Les coureurs qui se feront rattraper par la voiture balai se verront retirer leur dossard et ne feront plus partie de la course. Le dispositif de sécurité sera progressivement levé et les concurrents devront, dès lors, respecter la signalisation routière habituelle et emprunter les trottoirs s'ils ne souhaitent pas bénéficier du transport en voiture balai et terminer le parcours par leur propre moyen. De plus, passé ce délai, l'organisation n'assurera plus les ravitaillements ainsi que l'assistance médicale.

Les temps limites de chaque course sont les suivants :

- 5km : 1h
- 10km Course, 10km Marche et 10km Marche Nordique : 2h
- Semi- Marathon et Semi-Marathon Fauteuil : 3h
- Marathon et Marathon Relais : 6h

## **Article 10 – Classement et catégories**

Le temps officiel de course sera le temps entre le passage sur la ligne de départ et le passage sur la ligne d'arrivée (sauf pour les 10 premiers et 10 premières qui seront classées selon l'ordre d'arrivée). Le classement sera établi à l'aide de ces temps. Un classement par catégorie d'âge sera également établi. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Un prix récompensera les premiers de chaque catégorie et distance à l'exception du 10km Marche & Marche Nordique - puisqu'aucun classement n'est établi pour ces épreuves - et des courses Juniors.

## **Marathon**

- Hommes H18 : de 18 à 29 ans
  - Hommes H30 : de 30 à 39 ans
  - Hommes H40 : de 40 à 49 ans
  - Hommes H50 : de 50 à 59 ans
  - Hommes H60 : à partir de 60 ans
- 
- Femmes F18 : de 18 à 29 ans
  - Femmes F30 : de 30 à 39 ans
  - Femmes F40 : de 40 à 49 ans
  - Femmes F50 : de 50 à 59 ans
  - Femmes F60 : à partir de 60 ans

## **Semi-Marathon**

- Hommes H17 : de 17 à 29 ans
  - Hommes H30 : de 30 à 39 ans
  - Hommes H40 : de 40 à 49 ans
  - Hommes H50 : de 50 à 59 ans
  - Hommes H60 : à partir de 60 ans
- 
- Femmes F17 : de 17 à 29 ans
  - Femmes F30 : de 30 à 39 ans
  - Femmes F40 : de 40 à 49 ans
  - Femmes F50 : de 50 à 59 ans
  - Femmes F60 : à partir de 60 ans

## **Semi-Marathon Fauteuil**

- Hommes

- Femmes

### **10KM**

- Juniors garçon : de 14 à 17 ans
- Hommes H18 : de 18 à 29 ans
- Hommes H30 : de 30 à 39 ans
- Hommes H40 : de 40 à 49 ans
- Hommes H50 : de 50 à 59 ans
- Hommes H60 : à partir de 60 ans

- Juniors fille : de 14 à 17 ans
- Femmes F18 : de 18 à 29 ans
- Femmes F30 : de 30 à 39 ans
- Femmes F40 : de 40 à 49 ans
- Femmes F50 : de 50 à 59 ans
- Femmes F60 : à partir de 60 ans

### **5km**

- Juniors garçon : de 13 à 17 ans
- Hommes H18 : de 18 à 29 ans
- Hommes H30 : de 30 à 39 ans
- Hommes H40 : de 40 à 49 ans
- Hommes H50 : de 50 à 59 ans
- Hommes H60 : à partir de 60 ans

- Juniors fille : de 13 à 17 ans
- Femmes F18 : de 18 à 29 ans
- Femmes F30 : de 30 à 39 ans
- Femmes F40 : de 40 à 49 ans
- Femmes F50 : de 50 à 59 ans
- Femmes F60 : à partir de 60 ans

## **Courses Juniors**

- Fille
- Garçon

La course Enfants 1km, concernée par 2 vagues de départs, se verra récompensée par un classement unique, cumulant les résultats des 2 vagues de départs.

La course Parents/Enfants 1km, ne sera pas chronométrée, il n'y aura donc aucun classement quel qu'il soit.

Tous les prix non perçus le jour de la course sont gardés par l'organisation. Aucun prix n'est envoyé par la poste.

Les participants du Generali Genève Marathon, qui sont âgés de 40 ans et plus, peuvent faire partie de la série Abbott World Marathon Majors Wanda Age Group en gagnant des points de classement mondial dans notre course.

Plus d'informations sur la série Abbott World Marathon Majors Wanda Age Group ici : <https://www.worldmarathonmajors.com/rankings/how-it-works>

## **Article 11 – Dopage**

En matière de dopage, le règlement de Swiss Olympic s'applique à l'événement. Des contrôles pourront être effectués. Les participants peuvent consulter les informations concernant le dopage sur le site internet : [www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch)

## **Article 12 – Circulation sur le parcours**

Les bicyclettes, engins à roulettes ou motorisés, les poussettes ainsi que les animaux sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation.

## **Article 13 – Abandon**

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de ravitaillement ou à un membre de l'organisation. Le cas échéant, il devra prévenir l'organisateur par email.

## **Article 14 – Respect de l'environnement**



Les participants sont tenus d'avoir une attitude de préservation de l'environnement, des espaces naturels et de la biodiversité avant, pendant et après la course et d'utiliser les espaces prévus pour le tri des déchets. Des sanctions pourront être prises en cas de non-respect.

L'organisation mettra en place des zones identifiées « zone de propreté » à proximité des ravitaillements. Le système de tri des déchets devra obligatoirement être respecté par l'ensemble des concurrents.

Le participant prendra toutes les dispositions pour préserver l'environnement, les espaces naturels et la biodiversité avant, pendant et après la course. Tout abandon de bidons, déchets, emballages divers ou tout autre type de déchet hors zones de propreté prévues à cet effet est interdit et sanctionné.

### **Article 15 – Droit à l'image**

Le participant est informé et accepte que lors de la course des captations de son image peuvent être faites par l'organisation ou leur prestataire.

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **Article 16 – Protection des données**

Les données personnelles concernant des citoyens suisse sont régies par la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) en date du 19 juin 1992. Les personnes concernées disposent notamment d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles et pouvant être exercé à l'adresse email suivante : [info@genevemarathon.org](mailto:info@genevemarathon.org) .

Les données personnelles concernant des citoyens européens sont régies par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en date du 27 avril 2016 et entré en vigueur le 25 mai 2018. L'Association Genève Marathon et OC SPORT SUISSE Sàrl traitent les données à caractère personnel pour les finalités suivantes :

- Inscription et gestion des participants à l'événement ;
- Newsletter ;

- Publication des résultats ;
- Transmission des résultats à World Marathon ;

Les bases légales de ces traitements sont le consentement et l'intérêt légitime à l'organisation et au bon déroulement de la course.

Les données collectées peuvent être communiquées à l'Association Genève Marathon, OC Sport Suisse Sàrl, la société Abbott (résultats), le chronometreur CIMALP, Arenamatrix & Njuko.

Les personnes peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer le droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, les personnes peuvent contacter [RGPD@ocsportsuisse.fr](mailto:RGPD@ocsportsuisse.fr).

Pour avoir davantage d'informations sur ses droits ou si les personnes souhaitent adresser une réclamation car elles estiment qu'après nous avoir contacté ses droits n'ont pas été respectés, les personnes peuvent s'adresser à l'autorité de contrôle compétente du ressort de votre pays.

### **Article 17 – Communications de la part de l'organisation**

Le participant autorise l'organisation à lui envoyer des newsletters d'informations sur sa course. Si le participant le souhaite, il peut aussi recevoir des communications diverses en rapport avec l'événement et avec d'autres événements sportifs organisés par l'organisation.

### **Article 18 – Prise d'images aériennes**

Tout participant à l'événement atteste avoir été informé que le jour de l'événement, des aéronefs télépilotés (drones) seront utilisés à des fins de tournage. Tout participant pourra se situer lors de sa participation à l'événement à moins de 30 mètres de l'aéronef précité.

Tout participant à l'événement atteste également avoir été informé que des zones préalablement définies par l'opérateur, identifiées par des plots multicolores et dont l'accès est formellement interdit au public comme aux participants, seront mises en place par l'opérateur afin de permettre un atterrissage en cas d'incident en vol.

### **Article 19 – Acceptation du règlement**

*La participation au Generali Genève Marathon implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.*